

Question Markus Bapst
Evénements à la clinique de chirurgie
de l'Hôpital cantonal

QA 3003.07

Question Emanuel Waeber
Garantie de la prise en charge médicale
à l'Hôpital cantonal

QA 3004.07

Question Markus Bapst

Dans un article titré «Spitalaffäre – ich wurde viel zu spät operiert » («Affaire de l'Hôpital – j'ai été opéré bien trop tard»), publié dans le numéro 26 du 22 décembre 2006 du « Beobachter», de sérieux reproches sont formulés à l'adresse des responsables de l'Hôpital cantonal. Il y est question de «catastrophe», de «goulets d'étranglement dans l'utilisation des salles d'opération», et «d'une prise en charge insuffisante des patients». L'article met en cause l'ancienne Directrice de la santé et Présidente du Conseil d'administration de l'Hôpital, Ruth Lüthi, ainsi que l'ancien Directeur de l'Hôpital cantonal Hubert Schaller, qui se voient sévèrement critiqués. Il leur est notamment reproché leur inaction relative aux problèmes soulevés à la clinique de chirurgie de l'Hôpital.

Le «Beobachter » jouit d'une bonne réputation au sein de la population suisse alémanique. Il est considéré comme un magazine sérieux, dont les articles sont fondés. Aussi, l'article en question a provoqué des réactions inquiètes et en partie incrédules dans la population germanophone de notre canton. Autour de moi, en tous cas, les (prétendus) incidents ont été souvent et longuement discutés. Cette question est aussi une réaction aux discussions menées.

En outre, l'absence d'une prise de position claire du Conseil d'Etat suite à cet article ne laisse pas d'étonner. Il est particulièrement incompréhensible que la Direction de la santé de l'époque n'ait pas communiqué officiellement, de façon claire et sans équivoque, son avis quant aux reproches formulés et fait état de ce qui s'est réellement passé. La simple déclaration, selon laquelle toutes les mesures nécessaires auraient été prises afin d'assurer une prise en charge médicale de qualité (R. Lüthi), est insuffisante dans ce contexte et laisse de nombreuses questions en suspens.

Aujourd'hui, nous devons constater que la confiance de la population dans l'Hôpital cantonal est ébranlée. Malheureusement, alors que seule la Chirurgie et la gestion des urgences chirurgicales ont été mises en cause, l'amalgame est fait avec l'Hôpital cantonal dans son ensemble.

En raison d'une communication lacunaire de la part des responsables, la population a sans nul doute besoin d'être informée. Je m'adresse donc à vous avec les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat avait-il connaissance des problèmes relatés ou a-t-il également été surpris par ces reproches ?
- Les cas cités par le «Beobachter» sont-ils des cas isolés ou s'agit-il effectivement d'événements récurrents?
- Il est notoire que les salles d'opérations de l'Hôpital cantonal étaient en partie surchargées. Cela est-il dû à un manque d'infrastructures, à un manque de personnel ou à une mauvaise planification ? S'il s'agissait d'un problème d'infrastructures, pourquoi n'a-t-on pas transféré des patients dans d'autres établissements hospitaliers, afin de résorber les goulets d'étranglement ?

- Existe-t-il actuellement une salle d'opération réservée exclusivement aux interventions en urgence ? Cette salle est-elle déjà disponible ? Si non, à partir de quand le sera-t-elle ?
- Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il jamais réagi officiellement, de façon appropriée, aux reproches formulés en présentant sa version des choses ?
- Le plus important me semble de restaurer la confiance dans un service d'urgences fonctionnant de façon irréprochable. Que pense faire le Conseil d'Etat pour y contribuer ?

Le 2 janvier 2007

Question Emanuel Waeber

Sur la base des articles 77 et 78 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 6 septembre 2006, j'adresse au Conseil d'Etat cette question concernant la garantie de la prise en charge médicale à l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Situation de départ

Les deux articles ci-joints, publiés dans la revue «Beobachter» le 22 décembre 2006 et le 5 janvier 2007, donnent l'impression que la prise en charge médicale des patients admis en urgence à la clinique de chirurgie de l'Hôpital cantonal de Fribourg est insuffisante. Des exemples concrets tendent à démontrer que l'établissement du programme opératoire et l'organisation du bloc opératoire seraient si lacunaires, que des patients sont mis en attente, au péril de leur sécurité.

Motif

J'adresse ma question au Conseil d'Etat, avec le souci de garantir la prise en charge médicale irréprochable et optimale de tous les patients et patientes admis en urgence à la clinique de chirurgie de l'Hôpital cantonal de Fribourg. La qualité de la prise en charge médicale aux urgences ne peut être garantie, que si celle-ci est parfaitement intégrée sur le plan organisationnel et des ressources humaines dans des processus de travail optimaux. Au vu des cas décrits dans les deux articles, ceci ne semble pas toujours s'appliquer.

Questions

Pour les motifs invoqués plus haut, j'adresse au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- La prise en charge médicale au service des urgences de la clinique de chirurgie est-elle suffisamment garantie ?
- Un neurochirurgien formé est-il engagé de manière fixe à l'Hôpital cantonal et pour les cas où l'Hôpital manque de capacités, existe-t-il des accords de collaboration avec les hôpitaux universitaires voisins ?
- La répartition des compétences relative à la planification des opérations et à l'organisation du personnel est-elle clairement définie au sein du corps médical ?
- Quelles mesures, à la fois en matière d'organisation et de ressources humaines, le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour recréer la confiance au sein de la population vis-à-vis de l'Hôpital cantonal ?

- Dans quels domaines, le Conseil d'Etat estime-t-il nécessaire de prendre des mesures d'urgence permettant d'améliorer une situation visiblement insatisfaisante ?

Le 8 Janvier 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'administration du RHF a confié, le 2 février 2007, à l'ancien Conseiller d'Etat bernois Mario Annoni le mandat de procéder à un audit à l'Hôpital cantonal de Fribourg, suite aux reproches formulés dans deux articles du Beobachter parus les 22 décembre 2006 et 3 janvier 2007. L'objectif du mandat est d'analyser rapidement et complètement les reproches formulés par le Beobachter et de faire un rapport au Conseil d'administration du RHF afin que ce dernier puisse en informer l'opinion publique.

Le mandat consiste précisément dans l'analyse, avec la collaboration d'un expert médical, des reproches formulés par le Beobachter à l'égard des organes responsables et des divers services de l'Hôpital cantonal et des cas cités avec la pondération à y donner, notamment sous l'angle suivant :

- Prise en charge des patients à la clinique de chirurgie et la problématique de la responsabilité de cette prise en charge ;
- Prise en charge des patients pour la neurochirurgie et la problématique de la responsabilité de cette prise en charge ;
- Fonctionnement du bloc opératoire pour les patients électifs (planifiés) et non électifs de la clinique de chirurgie ;
- Rôle du médecin responsable du bloc opératoire par rapport au médecin chef de la clinique de chirurgie ;
- Rôles respectifs des instances impliquées dans ce contexte (collège des médecins, directeur, conseil d'administration, médecin chef de la clinique de chirurgie), depuis la période précédant immédiatement l'engagement du Prof. Krähenbühl à la période de son départ le 4 décembre 2006.
- Sur la base des résultats de l'analyse, formulation de conclusions quant aux reproches et accusations du Beobachter : justes, exagérées, unilatérales ;
- Formulation de mesures à prendre par les organes responsables et de propositions d'amélioration, le cas échéant (organisation, directives, etc) »

Un délai a été fixé à fin juin 2007 pour la remise du rapport.

L'essentiel des questions posées par les députés *Markus Bapst* (QA 3003.07) et *Emanuel Waeber* (QA 3004.07) devant trouver réponse dans le cadre de cet audit, le Conseil d'Etat renvoie dès lors aux conclusions du rapport Annoni.

Dans cette attente, le Conseil d'Etat tient toutefois à faire les remarques suivantes:

La surcharge chronique des services d'urgences constatée dans la plupart des cantons suisses (et relatée dans les médias ces dernières semaines) est également perceptible au niveau fribourgeois (27'000 patients en 2005). L'Hôpital cantonal a procédé à des adaptations aux conditions cadres changeantes de ces dernières années (notamment par la réorganisation des urgences, l'engagement d'un médecin chef du service des urgences, la réorganisation du bloc opératoire ou encore dernièrement l'ouverture d'une nouvelle salle

d'opération dédiée uniquement à la prise en charge des urgences dès le mois de mars 2007). Ces adaptations ont été bénéfiques pour la prise en charge des patients. L'efficacité de l'organisation reste cependant un souci permanent.

Le Conseil d'Etat a réagi officiellement aux articles parus dans le Beobachter. Il a organisé, conjointement avec l'Hôpital cantonal, une conférence de presse dans le but de rectifier certaines informations. Les conclusions du rapport Annoni devraient apporter une clarification de la situation. Cela permettra au Conseil d'administration du RHF, avec le soutien du Conseil d'Etat, de prendre, le cas échéant, d'éventuelles mesures en bénéficiant de toutes les informations nécessaires.

Fribourg, le 17 avril 2007